

DÉSISTEMENT ET (RÉ)INTÉGRATION SOCIOCOMMUNAUTAIRE

L'expérience de jeunes judiciairisés de 16 à 35 ans

Isabelle F.-Dufour, Natacha Brunelle, Roxanne Couture-Dubé et David Henry



Chapitre

11

Accès aux services et leur continuité Point de vue de personnes judiciairisées

Nadia L'Espérance, Valérie Aubut, Natacha Brunelle et David Henry

Cette étude s'inscrit dans le **projet 1A de l'axe 1** du **Programme de recherche en partenariat (RÉ)SO 16-35**, intitulé *(Ré)intégration sociocommunitaire : point de vue des jeunes judiciairisés de 16-35 ans*.

Suivant un **devis de recherche qualitative**, des **entretiens semi-dirigés** ont été réalisés auprès de jeunes judiciairisés de 16 à 35 ans et ce, à **deux temps de mesure** (environ 21 mois d'intervalle).
T1 : 140 participant·es ;
T2 : 67 participant·es.

Les participant·es provenaient des régions de **Montréal**, de la **Capitale-Nationale** et de la **Mauricie-Centre-du-Québec** et de **différents secteurs d'intervention** : centres jeunesse, services correctionnels, maisons de transition, organismes et projets de justice réparatrice pour adolescents et adultes, services publics et communautaires pour problématiques associées (dépendance, santé mentale, employabilité et hébergement).

CONTEXTE

Afin de répondre aux multiples besoins des jeunes judiciairisés de 16 à 35 ans (santé mentale, dépendance, employabilité) et soutenir leur désistement et leur (ré)intégration sociocommunitaire, plusieurs acteurs issus de différents secteurs d'intervention, communautaires et publics, peuvent être sollicités.

Dans le **(RÉ)SO 16-35**, le concept de collaboration intersectorielle est privilégié et correspond aux liens ou au partage d'informations, de ressources, d'activités ou de capacités de deux ou de plusieurs secteurs d'intervention (délinquance, dépendance, santé mentale, etc.) (Bryson et al., 2006).

En complémentarité avec l'accès aux services, la continuité des services est le résultat de la combinaison d'une accessibilité adéquate aux services, mais aussi de bonnes aptitudes relationnelles, d'une circulation optimale de l'information entre les organismes, ainsi que d'une coordination adéquate des services pour maintenir une cohérence de l'intervention (Haggerty et al., 2013).

Essentiellement, l'accès est défini comme le degré d'adéquation entre l'utilisateur et le service. Lévesque et al. (2013) précisent cinq dimensions se rapportant à des dimensions organisationnelles et des capacités personnelles se retrouvant dans la trajectoire de services.

OBJECTIF

Décrire les **perceptions** des jeunes judiciairisés, tant positives que négatives, ainsi que les **obstacles** et les **facteurs facilitant l'accessibilité aux services** et la **continuité** de ceux-ci.

ÉCHANTILLON

33 participants



85 % masculins

Âge moyen : 25 ans

- 74 % entre 18 et 35 ans;
- 26 % de 16 ou 17 ans;
- 25 % aux études;
- 59 % en emploi;
- 71 % célibataires.
- Délits commis : vols (67 %), voies de fait (59 %), trafic de drogues (59 %), bris de condition (50 %);
- Utilisation de services : au moins 3 (52 %), 2 (39 %);
- Types de services : dépendance (85 %), santé mentale (73 %), employabilité ou éducation (48 %), hébergement ou itinérance (33 %).

RÉSULTATS

L'accessibilité des services

Parmi les **dimensions de l'accès aux services** de Lévesque *et al.* (2013) évoquées à travers les propos des participants, la **disponibilité** et la **pertinence du service** ressortent les plus fréquemment (ex : besoin de soins à la suite d'une psychose, régler un problème de consommation, combler des besoins alimentaires).

Des facteurs sont nommés comme pouvant être par moments des facilitateurs et par moments des obstacles pour accéder aux services. Ces facteurs peuvent s'apparenter aux dimensions de **disponibilité**, d'**abordabilité** et de **facilité d'approche** (Lévesque *et al.*, 2013).

Facilitateurs

- Disponibilité des services;
- Absence de liste d'attente;
- Absence de coûts;
- Proximité géographique.

Obstacles

- Horaire précis ou restreint de visites;
- Critères d'admission;
- Liste d'attente;
- Coûts;
- Inadéquation entre le service et le besoin de la personne.

La continuité des services

1- La relation avec l'intervenant

Importante, **peu importe le type d'acteurs.**

Compétences appréciées :

- Savoir-faire : la compétence (transmission de connaissances) et le professionnalisme (connaissance approfondie de la situation, les besoins et objectifs, la démarche, etc.)
- Savoir-être : empathie, humain, disponible, à l'écoute, dévoué, compréhensif, sens de l'humour.

Compétences non-appréciées :

- Sentiment d'être servi pour l'argent;
- Abus de pouvoir.

2- La collaboration

Vision positive :

- Favorise la transparence et l'honnêteté dans chacun des suivis;
- Permet des références vers des ressources adaptées à ses besoins.

Vision négative :

- Risque que les propos soient décontextualisés et causent un préjudice;
- Limite la considération du participant;

3- L'effet perçu des services

Effets positifs perçus :

- Connaissance de l'endroit où aller chercher de l'aide en cas de besoin;
- Appréciation des références vers d'autres services favorables à la (ré)intégration sociocommunautaire;
- Développement d'outils utiles dans la vie de tous les jours.

Effets négatifs perçus :

- Arrêt temporaire du comportement durant l'utilisation du service, puis reprise à la sortie.

À RETENIR

La population à l'étude utilise beaucoup de services au long cours, et souvent simultanément. En référence aux dimensions de Lévesque *et al.* (2013), la **connaissance du service**, sa **disponibilité au moment opportun**, l'**adéquation entre le service et le besoin** de la personne ainsi que la **cohérence du service avec les valeurs** de la personne contribuent à l'accès aux services.

La **relation avec l'intervenant**, peu importe son appartenance professionnelle, semble un ingrédient clé à l'accès aux services mais aussi pour sa continuité (Haggerty *et al.*, 2013). Dans ce contexte agréable et motivant, la personne peut être **plus à l'aise à accepter une référence** vers un autre service ou permettre la **transmission d'informations** à un autre service. En outre, assigner le bon intervenant à la bonne personne peut favoriser son désistement et sa (ré)intégration sociocommunautaire.